

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Cinquante-septième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 14 – 18 juillet 2008

Questions stratégiques et administratives

COOPERATION AVEC LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION DES
ESPECES MIGRATRICES APPARTENANT A LA FAUNE SAUVAGE

1. Le présent document a été préparé conjointement par les Secrétariats CITES et CMS.

Contexte

2. A la 49^e session du Comité permanent (Genève, avril 2003), une copie du protocole d'accord conclu entre les Secrétariats CITES et CMS a été remise au Comité, qui a aussi été informé que les Secrétariats avaient entamé des discussions sur l'élaboration d'un programme de travail détaillé (voir document SC49 Doc. 6.2).
3. A sa 13^e session (Bangkok, 2004), la Conférence des Parties à la CITES a adopté la résolution Conf. 13.3, *Coopération et synergie avec la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*, qui charge le Comité permanent d'examiner régulièrement ce protocole.
4. A sa 53^e session (Genève, juin/juillet 2005), le Comité permanent a adopté une liste d'activités conjointes CITES/CMS pour 2005-2007 sur la base d'une proposition faite dans le document SC53 Doc. 9. Cette liste est jointe au présent document en tant qu'annexe 1; elle comporte une colonne indiquant où en étaient ces activités au moment de la rédaction du présent document (fin avril 2008).
5. En novembre 2005, la Conférence des Parties à la CMS a adopté la résolution 8.11, qui souligne l'importance et la nécessité d'une collaboration renforcée entre les diverses conventions concernées par la question de la biodiversité afin de coordonner leurs actions en vue de la réalisation de l'objectif avalisé par le Sommet mondial sur le développement durable, consistant à réduire de façon significative la perte de biodiversité. De plus, dans sa résolution Conf. 8.2, la Conférence a adopté le Plan stratégique de la CMS pour 2006 à 2011.
6. En juin 2007, à sa 14^e session, dans sa résolution Conf. 14.2, la Conférence des Parties à la CITES a adopté la *Vision de la stratégie pour 2008 à 2013*, dont le but 3 stipule que:

Les Parties et le Secrétariat coopèrent, comme approprié, avec les autres organisations et accords internationaux traitant des ressources naturelles, afin de parvenir à une approche cohérente et concertée aux espèces pouvant être menacées d'extinction par un commerce non durable, y compris celles qui sont exploitées commercialement.

Activités conjointes planifiées pour 2008 à 2010

7. Fin 2007, en application de la résolution Conf. 13.3 mentionnée ci-dessus au point 3, les Secrétariats CITES et CMS ont décidé de préparer un projet de liste d'activités conjointes pour 2008 à 2010 (voir annexe 2). Cette nouvelle liste tient compte de la réalisation des activités précédentes.

8. Les activités conjointes envisagées pour 2008 à 2010 tiennent compte de l'objectif de 2010 concernant la biodiversité et y contribue. Dans cette liste, la priorité est donnée aux espèces déjà identifiées dans la résolution Conf. 13.3 comme prioritaires. Elle a trois principaux thèmes:
- a) l'harmonisation de la taxonomie et de la nomenclature;
 - b) les actions conjointes pour la conservation et l'utilisation durable des espèces partagées; et
 - c) la coopération au niveau de l'administration et de la réunion de fonds.
9. Dans le passé, les Secrétariats CITES et CMS ont formé un partenariat informel afin de préparer et de réaliser des activités conjointes concernant des espèces spécifiques partagées. Cette expérience s'est révélée positive, de sorte que les Secrétariats estiment qu'il serait utile de continuer d'établir des équipes à cet effet et de les élargir pour qu'elles couvrent d'autres espèces et qu'elles incluent d'autres personnes ou institutions ayant une expertise utile. Sous réserve de fonds externes disponibles, des groupes de travail conjoints seront établis pour certaines espèces prioritaires. Les Secrétariats CITES et CMS prévoient d'inviter les partenaires pertinents (institutions internationales, régionales, nationales publiques ou privées, agences gouvernementales, réseaux scientifiques) à participer aux groupes de travail conjoints ou à y contribuer. Le Comité devrait noter le lien entre les propositions faites dans le présent document et la contribution de la CITES, notée dans l'activité 12 du programme de travail chiffré de 2009 à 2011 proposé pour le Secrétariat CITES dans le document SC57 Doc. 13.3 A1.
10. Les synergies résultant des activités mentionnées dans l'annexe 2 du présent document optimiseraient non seulement l'impact sur la conservation des espèces, y compris l'examen de questions générales telles que le changement climatique, les moyens d'existence, l'allègement de la pauvreté et les espèces envahissantes, mais aussi l'utilisation des ressources financières. Les Secrétariats ont donc l'intention de coopérer dans la recherche de fonds pour ces activités.
11. Les Secrétariats ont aussi l'intention de demander à leurs Parties si elles souhaitent détacher une personne pour appuyer la conduite de ces activités.

Recommandations

12. Le Comité permanent de la CITES est invité à approuver le projet de liste d'activités conjointes pour 2008 à 2010 présenté dans l'annexe 2. Le Comité permanent de la CMS sera invité à l'approuver à sa 33^e session, prévue le 30 novembre 2008. Lorsque la liste finale aura été approuvée, les deux Secrétariats signeront la nouvelle annexe du protocole d'accord et procéderont à son application.
13. Les Secrétariats soumettront régulièrement des rapports sur la conduite des activités à leur Comité permanent respectif et, s'il y a lieu, au groupe de liaison sur la biodiversité et aux réunions des présidents des organes scientifiques consultatifs des conventions touchant à la biodiversité.

LISTE DES ACTIVITES CONJOINTES CITES/CMS POUR 2005 A 2007

Etat des activités à fin avril 2008

Activités	Priorité	Principaux acteurs (autres acteurs)	Tâches à titre indicatif (numéros) et situation/commentaires (lettres) de la 53 ^e session du Comité permanent	Résumé des activités entreprises
Générer une liste d'espèces inscrites aux annexes CITES/CMS et en vérifier la concordance.	Moyenne	Organes de la CITES et de la CMS (PNUE-WCMC UICN-ELC)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Générer une liste de base utilisant le Système de gestion de l'information de la CMS, contacter le PNUE-WCMC et l'UICN-ELC pour envisager la faisabilité de l'améliorer et d'en élaborer une présentation. 2. Identifier et clarifier les questions taxonomiques et d'inscription d'espèces en collaboration avec des spécialistes ou avec le Comité de la nomenclature. 3. Etudier des moyens de mieux relier les informations de la CITES et de la CMS sur les espèces partagées. 4. Placer sur les sites web de la CMS et de la CITES une liste concordante avant la CdP14 de la CITES (2007) et la CdP9 de la CMS (2008). <ol style="list-style-type: none"> A. Une liste concordante entre les annexes de la CITES et celles de la CMS pourrait être générée par le Système de gestion de l'information de la CMS mais elle devrait être examinée par le PNUE-WCMC et/ou d'autres spécialistes, et testée par rapport au Registre mondial des espèces migratrices de la CMS (GROMS). B. La liste devrait, s'il y a lieu, traiter les incohérences dans la taxonomie ou la nomenclature. On peut s'attendre à des différences pour les mammifères marins car les listes de référence taxonomiques de la CITES et de la CMS diffèrent. C. La CMS examine les questions taxonomiques dans le cadre d'un autre projet interne et le 	<p>Le PNUE-WCMC a préparé une liste concordante en 2005 mais elle est devenue obsolète en raison des changements apportés aux annexes de la CITES et de la CMS et des références de nomenclature adoptées par ces Conventions. Le Secrétariat CMS en a préparé une version révisée qui, après vérification, sera terminée à la mi-2008. Les principales différences dans la nomenclature et la taxonomie utilisées par les deux Conventions concernent les cétacés.</p> <p>Après l'adoption de la décision 14.18, <i>Harmonisation de la nomenclature et de la taxonomie avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement</i>, une approche conjointe sera adoptée à la deuxième réunion des présidents des organes scientifiques consultatifs des conventions touchant à la biodiversité (Bonn, 25 mai 2008) et à la réunion du groupe de liaison sur la biodiversité (Bonn, 31 mai 2008) afin de rechercher un plus large appui pour une meilleure harmonisation de la nomenclature et de la taxonomie.</p>

Activités	Priorité	Principaux acteurs (autres acteurs)	Tâches à titre indicatif (numéros) et situation/commentaires (lettres) de la 53 ^e session du Comité permanent	Résumé des activités entreprises
			Comité CITES de la nomenclature a un travail en cours. La taxonomie a été identifiée dans le rapport de Vilm comme étant un domaine où la coopération et la synergie entre la CITES et la CDB pourraient être améliorées.	
Echanger des expériences sur les questions administratives et améliorer la représentation mutuelle.	Moyenne et continue	Organes de la CITES et de la CMS (CDB)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Voir comment le groupe de liaison sur la biodiversité peut améliorer la synergie entre la CITES et la CMS et avec d'autres AME. 2. Etablir les priorités pour la coopération sur les questions administratives et la représentation mutuelle. 3. Comparer le fonctionnement et la structure des Comités techniques. 4. Se consulter lors de l'examen des plans stratégique de la CITES ou de la CMS. (voir décision 13.11 de la CITES). <p>A. Les Secrétariats partagent déjà leur expérience sur les dispositions à prendre avec les pays hôtes et les plans stratégiques mais la CITES pourrait tirer parti d'un apport de la CMS sur la manière dont elle élabore et applique les projets du FEM et dont elle finance la conservation. En participant aux sessions, chaque Secrétariat pourrait avoir à l'esprit les questions susceptibles d'intéresser l'autre.</p> <p>B. Le Secrétariat CMS a participé à la 53^e session du Comité permanent CITES (Genève, juin 2005). Le Secrétariat CITES a participé aux 13^e et 15^e sessions du Conseil scientifique de la CMS (novembre 2005 et octobre 2007) pour partager avec le Secrétariat de la CMS son expérience des Comités techniques.</p>	<p>Le groupe de liaison sur la biodiversité s'est réuni deux fois depuis la 53^e session du Comité permanent et se réunira à nouveau le 31 mai 2008 à Bonn. Les minutes de ces réunions sont disponibles sur le site http://www.cbd.int/cooperation/related-conventions/blg.shtml.</p> <p>D'autres instances spécialisées, telles que celles concernant la gestion des connaissances, les rapports en ligne et l'harmonisation des rapports nationaux ont coopéré (voir www.inforMEA.org et www.unep-cmc.org/conventions/default.aspx.)</p> <p>Le fonctionnement et la structure des comités scientifiques ont été comparés (voir tableau 1 dans le document SC54 Inf. 4) et il y a eu une fréquente participation de représentants des Secrétariats respectifs aux sessions (comités scientifiques, Comités permanents et Conférences des Parties) organisées par leurs homologues.</p> <p>Les Secrétariats ont échangé des projets lors des phases de préparation de leurs plans/visions stratégiques respectifs.</p>

Activités	Priorité	Principaux acteurs (autres acteurs)	Tâches à titre indicatif (numéros) et situation/commentaires (lettres) de la 53 ^e session du Comité permanent	Résumé des activités entreprises
<p>Partager des informations sur les espèces et autres questions de fond d'intérêt mutuel (projets, activités, données, documents, études etc.) et identifier les questions prioritaires pour les deux Secrétariats.</p> <p>Veiller à une étroite coopération et coordination pour les actions concernant les espèces et les questions prioritaires. Veiller en particulier à ce que les initiatives de la CITES et de la CMS concernant les espèces et les groupes taxonomiques suivants se complètent, se renforcent et soient mutuellement bénéfiques: saïga, léopard des neiges, éléphant d'Afrique, tortues marines, requin-baleine, esturgeons, grands singes, et outarde houbara (voir CITES).</p>	Elevée et continue	<p>Organes de la CITES et de la CMS (CDB; UICN)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Echanger des informations sur le travail de la CITES et de la CMS concernant les faucons (atelier CITES sur les faucons; étude CITES sur le commerce important), l'outarde houbara et les grands singes, et déterminer les occasions d'entreprendre des activités conjointes. 2. Veiller à ce que le travail de la CMS et celui de la CITES sur la saïga s'appuient mutuellement (collaborer à l'application des aspects scientifiques et de gestion du plan d'action de la CMS sur la saïga, promouvoir la ratification et l'entrée en vigueur du protocole d'accord sur la saïga, organiser la première session des signataires, élaborer un plan de travail conjoint sur la saïga). (Voir décisions 13.27, 13.31, 13.33 et 13.35 de la CITES). 3. Echanger l'expérience de la CITES et de la CMS sur la production <i>ex situ</i> et la conservation <i>in situ</i> ainsi que sur la conservation axée sur les aires par rapport à celle axée sur les espèces. (Voir décision 13.78 de la CITES et le rapport de Vilm). 4. Organiser la visite du Secrétariat CITES au Secrétariat CMS et la participation du Secrétariat CITES à une session du Conseil scientifique de la CMS. 5. Déterminer si la CMS pourrait contribuer au travail d'identification des espèces requis à la CITES. <ol style="list-style-type: none"> A. Des informations préliminaires ont été échangées concernant les faucons et l'outarde houbara. B. Les Secrétariats de la CITES et de la CMS ont coopéré dans le passé dans un travail sur la saïga (atelier d'Elista où le plan d'action sur la saïga a été élaboré) et ont accepté récemment de mener une action parallèle pour favoriser 	<p>Un accord sur les rapaces migrateurs d'Afrique/Eurasie est en préparation à la CMS et pourrait entraîné davantage de possibilités de coopération sur les espèces de <u>faucons</u>. Il n'y a pas eu d'action spécifique concernant l'<u>outarde houbara</u>. Concernant les <u>grands singes</u>, la CMS a préparé un accord sur la conservation des gorilles et de leurs habitats, dont le texte prévoit des consultations régulières avec la CITES. Le Secrétariat CITES continue de représenter tous les AME touchant à la biodiversité au Comité exécutif du Projet de partenariat pour la survie des grands singes (GRASP).</p> <p>Les deux Secrétariats ont travaillé en étroite collaboration à une réunion (Almaty, 23-26 septembre 2006), dont le point culminant a été la signature d'un protocole d'accord de la CMS concernant la conservation, le rétablissement et l'utilisation durable de la <u>saïga</u> (<i>Saiga tatarica tatarica</i>). Cette action conjointe est évoquée en détail dans le document CoP14 Doc. 56.</p> <p><u>Éléphant d'Afrique</u>. Il y a eu peu de travail conjoint mais l'adoption de la décision 14.75 pourrait apporter une synergie entre le <i>Plan d'action sur l'éléphant d'Afrique</i> envisagé et le protocole d'accord de la CMS concernant les mesures de conservation en faveur des populations d'éléphants d'Afrique de l'Afrique de l'Ouest, signé le 23 novembre 2005.</p> <p><u>Esturgeons</u>. Le travail sur ces espèces a été divisé géographiquement: la CMS s'est concentrée sur les espèces de l'Europe occidentale en coopération avec la Convention de Berne, et la CITES sur les populations de la mer Noire, de la mer Caspienne et des fleuves Amour/Heilongjiang.</p> <p>Il n'y a pas eu d'activités conjointes spécifiques concernant le requin-baleine, le léopard des</p>

Activités	Priorité	Principaux acteurs (autres acteurs)	Tâches à titre indicatif (numéros) et situation/commentaires (lettres) de la 53 ^e session du Comité permanent	Résumé des activités entreprises
			<p>l'adoption du protocole d'accord et du plan d'action sur la saïga. Le Secrétariat CITES a partagé des informations avec le Secrétariat CMS sur un projet visant à appliquer la décision 13.35 de la CITES. Une réunion informelle avec les acteurs pertinents a été tenue en marge de la 53^e session du Comité permanent CITES (Genève, juin 2005), qui a abouti au document SC53 Inf. 8 (Rev.1).</p> <p>C. Dans le passé, les Secrétariats de la CITES et de la CMS ont évoqué une éventuelle coopération sur les esturgeons.</p> <p>D. La CMS et/ou ses accords ont apporté une contribution à des propositions d'inscrire des espèces aux annexes CITES.</p> <p>E. Les Secrétariats ont considéré de manière générale le caractère complémentaire des mandats de la CITES et de la CMS et de leurs données.</p> <p>F. Le Secrétariat CITES a inclus dans son nouveau programme de travail pour 2005-2007, des actions visant à collaborer avec la CMS en établissant des calendriers, en fixant les tâches et en déterminant les résultats attendus.</p>	neiges ou les <u>tortues marines</u> .

PROJET DE LISTE D'ACTIVITES CONJOINTES CITES/CMS POUR 2008 A 2010

Activités	Tâches communes à titre indicatif	Commentaires	Calendriers et coûts
Harmonisation de la taxonomie et de la nomenclature	<ol style="list-style-type: none"> 1. Finaliser une liste concordante à jour des espèces inscrites aux annexes des deux Conventions. 2. Repérer les différences dans la nomenclature et la taxonomie dans les annexes respectives. 3. Tenter de les faire éliminer par les organes scientifiques subsidiaires et les CoP. 4. Créer une base de données commune pour les espèces couvertes par les deux Conventions. 	<p>1.-4. Cette activité facilitera la coopération pratique entre les Conventions et contribuera à ce que nos activités partagées soient mieux comprises par les organisations partenaires, les autres parties prenantes et le public.</p> <p>4. Le PNUE-WCMC paraît être un partenaire naturel pour cette activité.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. D'ici à octobre 2008. Temps du personnel (CMS). 2. D'ici à fin 2008. Temps du personnel (CMS et CITES). 3. 2009-10. Personnel et temps des Comités et des CoP (CMS et CITES). 4. Mi-2009. Financement externe.
Actions conjointes pour la conservation et l'utilisation durable des espèces partagées.	<ol style="list-style-type: none"> 1. En s'appuyant sur la liste concordante à jour et en mettant initialement l'accent sur les espèces suivantes: saïga (<i>Saiga tatarica</i>), léopard des neiges (<i>Uncia uncia</i>), populations de l'éléphant d'Afrique (<i>Loxodonta africana</i>) d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique, de l'océan Indien, de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique, requin-baleine (<i>Rhincodon typus</i>) de l'Asie du Sud et du Sud-Est, grand requin blanc (<i>Carcharodon carcharias</i>) et esturgeons (Acipenseriformes), trouver des parties prenantes régionales et des ONG ou des agences nationales, régionales et interrégionales pouvant collaborer ou appuyer les programmes régionaux concernant des buts et des activités de gestion conjoints. 2. Préparer avec ces parties prenantes des programmes conjoints pour la conservation et/ou l'utilisation durable de ces espèces. 	<p>1.-2. Dans un souci d'efficacité et de bon rapport coût/efficacité, des actions conjointes sur les espèces partagées devraient être conduites chaque fois que c'est possible. Les différents thèmes de la Convention sont souvent complémentaires. En agissant ensemble, les Secrétariats peuvent assurer le leadership requis pour stimuler l'action nécessaire pour améliorer la conservation et l'utilisation durable des espèces partagées.</p> <p>En l'absence du financement externe requis, les Secrétariats poursuivront leur échange d'informations habituel sur les espèces partagées et entreprendront des actions</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Déroulement en fonction des fonds disponibles. Financement externe. Temps du personnel gérant le projet (CMS et CITES). 2. Déroulement en fonction des fonds disponibles. Financement externe. Temps du personnel gérant le projet

Activités	Tâches communes à titre indicatif	Commentaires	Calendriers et coûts
	<p>Pour chaque Secrétariat: prendre la direction des activités quand c'est approprié – la CITES mettant l'accent sur l'utilisation durable et la CMS sur le rétablissement des espèces. Etablir des groupes de travail conjoints comme approprié pour guider et superviser la réalisation de ces activités.</p> <p>3. Ensemble: trouver pour ces espèces partagées des indicateurs correspondant à ceux des Conventions et montrant l'efficacité des programmes, et suivre les progrès accomplis en direction de l'objectif de 2010 et au-delà.</p> <p>4. Repérer les décisions pertinentes prises ou proposées par les organes directeurs de la CITES et de la CMS afin d'encourager les Parties à veiller à la cohérence de la politique qu'elles appliquent concernant les deux conventions et à la mise en œuvre cohérente des conventions au plan national.</p>	<p>conjointes limitées si le temps et les fonds le permettent.</p>	<p>(CMS et CITES).</p> <p>3. Avant le déroulement du programme. Temps du personnel (CMS et CITES) et financement externe.</p>
<p>Coopération dans l'administration et la réunion de fonds</p>	<p>1. Tenir des réunions annuelles des Secrétariats pour examiner le protocole d'accord, le plan de travail et les questions d'intérêt mutuel.</p> <p>2. Echanger des expériences sur l'utilisation du portail sur la gestion des connaissances pour les AME touchant à la biodiversité (www.inforMEA.org) et des idées pour l'agrandir, ainsi que les calendriers des sessions, des invitations aux sessions, la liste des centre de coordination administratifs et scientifiques des Parties, les projets de documents avant les sessions des Conventions, y compris les plans stratégiques, le détail des éléments et des lignes directrices sur la procédure et l'administration dont l'adoption conjointe</p>	<p>1.-2.Represente une formalisation de tâches accomplies de manière plus informelle et sur une base <i>ad hoc</i>.</p>	<p>1. Temps du personnel. Coût des voyages un an sur deux (à moins que cette tâche ne puisse être accomplie en la combinant avec une visite ayant un autre motif).</p> <p>2.-3. Temps du personnel.</p>

Activités	Tâches communes à titre indicatif	Commentaires	Calendriers et coûts
	<p>pourrait être d'intérêt mutuel.</p> <p>3. Promouvoir la collecte de fonds conjointe pour financer des projets sur les espèces partagées.</p>		
Sensibilisation et renforcement des capacités	<p>1. Etudier les possibilités de mener des activités coordonnées concernant la sensibilisation et renforcement des capacités et la représentation du Secrétariat d'une Convention par celui d'une autre aux réunions d'intérêt mutuel, afin d'économiser les coûts de la participation et de promouvoir la synergie.</p>		<p>1. Temps du personnel coopérant dans des activités de la sensibilisation et de renforcement des capacités. Une approche élargie peut être envisagée sous réserve de fonds externes disponibles. La coopération dans la représentation aux sessions et aux réunions pourrait permettre de faire des économies, donnerait plus de visibilité et renforcerait l'engagement.</p>